

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021_45 Cession d'un terrain communal à Parc Kerhuen

Rapporteur : L. Mélois

En 2015, des terrains avaient été cédés à des riverains du lotissement de Parc Kerhuen, dans une parcelle que la commune venait d'acquérir, côté Est, à 5 € le m² (zone Na au PLU et Espace Boisé Classé en partie – Délibération du 1er octobre 2015).

Il s'agit cette fois de nouveaux propriétaires (M. et Mme BRECHET – BY 71) qui souhaiteraient, eux aussi, acheter un terrain de ce côté, d'une superficie de 560 m² environ, dans le prolongement des autres acquisitions, dans les parcelles cadastrées ZV 470 (325 m² env.) et ZV 480 (235 m² env.)

Il est proposé de le céder au prix de 7 € le m², soit 4 000 € environ avant arpentage du terrain.

Les nouveaux propriétaires seront avertis de la présence de l'Espace Boisé Classé et de sa réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 02 mars 2021 ;

AUTORISE la vente de 560 m² environ de terrain dans les parcelles cadastrées ZV 470 (325 m² env.) et ZV 480 (235 m² env.), au prix de 7 € net vendeur le m², soit 4 000 € environ avant arpentage du terrain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession.

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 29 voix pour – 4 contre (LAMY Henri Philippe, KERDELHUE Régis, LOISEL Isabelle, LE GROGNEC Pierre Yves).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

